

Brochure d'accueil



Service de psychiatrie



CH Glorieux
ZVB | SOINS INTÉGRÉS | PAYS DES COLLINES

www.chglorieux.be

...Bienvenue au sein du Service Psychiatrique en Hôpital Général (SPHG)



azGlorieux
ZVE | TOTAALZORG | SAMBS ARDENNES

Patiënt? Altijd eers HLP inschrijven
Patient? Veuillez z'vous inscrire ICI



Bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du Service Psychiatrique en Hôpital Général (SPHG). Dans notre service, nous proposons un traitement de courte durée aux patients souffrant de problèmes psychologiques aigus. Nous envisageons une hospitalisation lorsqu'un environnement sûr et structuré est temporairement nécessaire. Il peut être question de dépression, d'anxiété, de stress, de burn-out, de problèmes relationnels, de pensées suicidaires, d'abus de substances, etc.

L'admission se fait sur base volontaire. Nous nous concentrons sur les patients de la région, dès l'âge de 18 ans. Outre un service d'hospitalisation, nous disposons également d'un centre de thérapie de jour.

Cette brochure entend vous informer de la façon de travailler du service et vous expliquer clairement ce que vous pouvez attendre de nous. Elle contient également un certain nombre de conventions, qui visent à rendre la cohabitation au sein de notre service aussi agréable que possible.

Nous vous prions donc de lire attentivement cette brochure, de signer le formulaire de « consentement éclairé » en annexe pour accord et de le remettre au personnel soignant. S'il vous reste des questions, n'hésitez pas à les poser à un membre de l'équipe.

Notre équipe pluridisciplinaire, sous la supervision de l'infirmier en chef Koen Eykerman et du médecin responsable Dr Soetaert, vous souhaite d'ores et déjà un prompt rétablissement.

L'équipe SPHG du CH Glorieux

L'admis

LE DÉROULEMENT DE VOTRE HOSPITALISATION



VISION THÉRAPEUTIQUE

Nous visons à travailler avec vous et votre entourage pour comprendre vos problèmes et les situer dans un contexte plus large. Notre approche se veut axée sur le patient : nous cherchons les stratégies qui s'avèrent les plus judicieuses pour vous permettre d'atteindre vos objectifs. Par le biais d'entretiens individuels, de thérapies de groupe et de diverses activités, nous tâchons de tracer votre portrait complet. Nous souhaitons vous encourager à participer activement à ce programme en vous informant au mieux des possibilités de traitement et en vous soutenant dans votre processus décisionnel.

La durée d'hospitalisation moyenne au sein de notre SPHG est de deux semaines. Pour certains patients, une admission de crise de courte durée peut être suffisante. Pour d'autres, la crise s'inscrit dans un plus long historique de problèmes et un traitement de suivi peut être recommandé, en concertation avec l'équipe. Cela peut impliquer des consultations régulières chez un psychologue ou psychiatre, une orientation vers un centre de jour ou une inscription dans un centre psychiatrique spécialisé.

Admission

ADMINISTRATION À L'ADMISSION

Vous pouvez indiquer votre choix de chambre lors de votre admission. Vous obtiendrez de plus amples informations sur le coût de votre séjour à la réception. Les infirmiers du service tiendront compte de votre choix de chambre dans la mesure du possible lors de l'attribution.

Il est recommandé d'avertir les organismes ci-dessous au début de votre séjour.

- **Votre employeur** : faites remplir un certificat d'incapacité de travail par votre médecin traitant.
- **Votre mutuelle** : faites remplir un formulaire « confidentiel » par votre médecin traitant et transmettez-le à votre mutuelle.
- **Votre compagnie d'assurance** : informez votre assureur de votre admission afin qu'il puisse intervenir dans les frais d'hospitalisation.

Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous au service social du SPHG.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Au SPHG, vous serez soutenu par une équipe pluridisciplinaire. Lors de votre admission, vous serez pris en charge par un infirmier. Si votre état le permet, vous serez convié à un premier entretien et à une visite du service.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- **L'équipe médicale**

L'équipe médicale de notre service est composée de psychiatres et d'assistants. Le psychiatre discutera avec vous de l'objectif de l'hospitalisation, vous proposera de participer à certaines activités/thérapies ou de commencer à prendre certains médicaments qui pourraient contribuer à votre rétablissement. Le psychiatre peut également demander des examens complémentaires ou l'avis d'un autre médecin spécialiste (par exemple, un interniste, un kinésithérapeute...). Les médecins de notre service consultent chaque jour le personnel infirmier, les thérapeutes et les psychologues pour suivre de près l'évolution de votre traitement. Le psychiatre discutera régulièrement avec vous de l'évolution de votre état. Vous pouvez demander un rendez-vous avec lui pendant la réunion du matin.

Equipe

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou suggestions concernant votre traitement, votre diagnostic, vos médicaments ou votre départ de l'hôpital. La famille peut, avec votre permission, contacter le psychiatre pour plus d'informations. Il convient, pour ce faire, de prendre rendez-vous via l'infirmier du service ou le secrétariat (055/23 37 31).

- **L'équipe infirmière**

Une équipe d'infirmiers, placée sous la direction d'une infirmière en chef, est constamment présente dans le service. Les infirmiers assurent les soins quotidiens et s'efforcent de vous accompagner pendant votre processus de rétablissement. L'entretien préliminaire, les entretiens de suivi et les observations quotidiennes nous permettront d'avoir une idée précise de votre fonctionnement. Les infirmiers apportent de la structure, veillent au respect de l'emploi du temps ainsi qu'à l'ordre dans la chambre et dans le service, et assurent une bonne organisation des soins. Ils sont également responsables de certains aspects pratiques tels que le contrôle de l'hygiène corporelle, l'administration de médicaments, les soins infirmiers techniques et les repas. Les infirmiers sont également les personnes à qui la famille ou des tiers importants peuvent poser leurs questions, mais uniquement avec votre autorisation.



• La psychologue

Un médecin, l'équipe et/ou vous pouvez faire appel à la psychologue pour un accompagnement individuel ou un examen psychologique.

La psychologue vous apporte une aide en ce qui concerne les difficultés personnelles, relationnelles et/ou familiales que vous n'arrivez plus à résoudre par vos propres moyens. Si nécessaire, il est possible d'en savoir plus sur vos difficultés au moyen d'un examen diagnostique.

Selon la situation, des personnes importantes de votre entourage (partenaire, enfants, parents) pourront également être impliquées dans votre traitement.

La psychologue propose également des thérapies de groupe.

• L'ergothérapeute

Nos ergothérapeutes vous proposent une gamme variée de thérapies individuelles et collectives. Ils vous guident dans le choix et la réalisation d'activités adaptées susceptibles d'influencer positivement votre bien-être mental.

- La thérapie par l'activité ciblée a pour objectif de vous stimuler, de vous apprendre à planifier, de vous aider à vous détendre (à nouveau) et à (re)découvrir vos intérêts ou de vous faire découvrir un loisir qui vous passionne.
- La thérapie créative vise à exprimer vos ressentis à travers divers matériaux (argile, peinture ou bois). Vous aurez l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences ou d'entretenir ou d'améliorer vos aptitudes.

Une contribution financière peut être demandée pour le matériel utilisé lors des activités d'ergothérapie.

• Le service social

Les services sociaux essaieront de trouver avec vous une solution à vos problèmes administratifs, financiers,

professionnels ou pratiques.

Après votre sortie de l'hôpital, ils resteront à votre disposition pour répondre à vos questions concernant des sujets pratiques tels que l'aide à domicile, le transport ou les soins de suivi.

Le service social coordonne également tout éventuel traitement de suivi psychiatrique (soins psychiatriques à domicile, thérapie de jour ou hôpital psychiatrique).

SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble du personnel hospitalier est tenu au secret professionnel. Autrement dit, les informations confidentielles ne sont transmises qu'au sein de l'équipe. Nous ne communiquons aucune information à des tiers sans en discuter avec vous au préalable.

Lors de votre admission, il vous sera demandé de signer un formulaire donnant votre consentement à l'échange de données entre les prestataires de soins de santé concernés.

CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Une concertation d'équipe est organisée une fois par semaine. Les différents prestataires de soins y présentent leurs informations et observations. Sur la base de vos idées et de vos attentes, l'équipe parviendra à une proposition de traitement dont le psychiatre discutera avec vous. Les objectifs pourront être ajustés au cours de votre séjour, afin d'établir un plan de soins sur mesure à votre sortie.

EXAMENS MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES

Votre médecin peut vous prescrire une série d'examens médicaux : prise de sang, EEG (mesure de l'activité cérébrale), ECG (mesure de l'activité cardiaque)...

Les prises de sang programmées sont effectuées le matin avant le petit déjeuner, car vous devez être à jeun.

Pour les autres examens, vous serez dirigé vers les services adéquats. Les résultats seront transmis à votre psychiatre.

offre

OFFRE THÉRAPEUTIQUE

En cas de crise aiguë, il se peut que les patients ne soient pas en mesure de participer activement à la thérapie (par exemple en raison d'une dépression, d'un sevrage, etc.). Le repos peut être indiqué dans une première phase afin de reprendre des forces.

Le risque de suicide et le risque de violence sont évalués au moyen d'un entretien et d'une observation lors de l'admission et pendant le séjour, si nécessaire.

Le traitement consiste généralement en une combinaison de thérapies individuelles et de groupe. Sur la base de l'entretien préliminaire, des contacts individuels et des observations de l'équipe, nous essayons progressivement de définir le problème et de formuler des objectifs avec vous. Nous pouvons, par ailleurs, éventuellement vous proposer une psychothérapie individuelle à l'aide des documents de travail spécifiques : la brochure sur l'alcool, la brochure « Travailler sur les symptômes d'une dépression » ou l'élaboration d'un plan de signalisation.

Lorsque vous aurez récupéré, vous serez encouragé à participer à des groupes thérapeutiques correspondant à vos besoins et à votre situation. Les thérapies auront lieu dans la « maison de thérapie ».



ABUS DE SUBSTANCES

Le groupe Abus de substances est un groupe spécifiquement destiné aux patients qui souffrent d'une dépendance (alcool, médicaments ou drogues). Le groupe se penche sur les origines de l'abus, les facteurs qui vous empêchent de vous sevrer, ses conséquences et divers outils pour prévenir la rechute. Outre la théorie, le partage d'expérience est vivement encouragé.

GROUPE DÉPRESSION

Pour les patients dont les symptômes dépressifs occupent une place prépondérante. Ces séances portent sur différents thèmes tels que l'assertivité, la confiance en soi et l'image de soi, la gestion des difficultés...

PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU WEEK-END

Il est souvent difficile de reprendre le fil de sa vie après une période pénible. Après un certain temps chez nous, vous aurez la possibilité de passer un week-end dans un environnement familial. Nous préparons ce week-end en groupe. L'occasion de vous fournir un point d'ancrage et une structure claire, afin de mettre toutes les chances de votre côté. Après le week-end, nous vous invitons à l'évaluer et à vérifier l'atteinte des objectifs fixés. De quoi procéder à des ajustements si nécessaire.



séjour

EMPLOI DU TEMPS

07.00 - 07.30 heures	lever + petit déjeuner
07.30 - 08.00 heures	médicaments du matin
09.00 - 09.15 heures	début de la journée – réunion du matin
09.30 - 11.30 heures	thérapie
11.45 - 12.15 heures	repas de midi
12.15 - 12.30 heures	médicaments de midi
13.30 - 16.00 heures	thérapie
17.00 - 17.30 heures	repas du soir
17.30 - 17.45 heures	médicaments du soir
21.00 - 21.15 heures	médicaments de la nuit
23.00 - 07.00 heures	sommeil

Lors des tournées de médication, il est demandé à chacun d'être dans sa chambre.

Les repas peuvent être pris dans votre chambre ou dans la salle de séjour commune. Les repas sont fournis par l'équipe. Nous attendons de vous que vous débarrassiez vos plateaux dans les chariots prévus à cet effet.

Le début de la journée : un de nos thérapeutes vient dans votre chambre pour vous inviter au début de la journée entre 09.00 et 09.15 heures. Ce moment se déroule dans la salle de séjour commune du service. Le thérapeute présentera le programme thérapeutique de la journée et note les personnes qui souhaitent s'y inscrire.

Si vous souhaitez une consultation individuelle avec le médecin, le psychologue ou l'assistant social ce jour-là, vous pouvez également en faire la demande.

Chacun doit être dans sa chambre à partir de 23.00 heures. Il est essentiel de dormir suffisamment. Nous attendons de vous et des autres patients que vous tiriez le meilleur parti de cette opportunité.

HEURES DE VISITE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16.00 - 19.00 heures

Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés : 15.00 - 19.00 heures

Nous demandons à nos visiteurs de respecter ces horaires afin que nos patients puissent se reposer au maximum et participer activement à la thérapie.

Les visiteurs ne sont autorisés que dans la chambre de leur proche et dans les zones communes.

Nous demandons aux anciens patients et aux patients qui ont commencé une thérapie de jour de reprendre autant que possible leur vie en dehors de l'hôpital et de ne rendre aucune visite aux patients du SPHG.

COORDONNÉES

Personnel soignant SPHG :	055/233 651
Infirmier en chef SPHG :	055/233 559
Service social SPHG :	055/233 596
Secrétariat psychiatrie :	055/233 731

conve

CONVENTIONS DU SERVICE



BRACELET D'IDENTIFICATION

Pour votre sécurité, vous êtes tenu de porter en tout temps votre bracelet d'identification. Si les inscriptions deviennent illisibles ou si vous ne portez plus votre bracelet à domicile après un séjour, vous devez en demander un nouveau aux infirmiers.

UTILISATION DU MULTIMÉDIA

Votre ordinateur portable, votre tablette et votre smartphone vous permettent d'accéder gratuitement au réseau Wi-Fi de notre hôpital. Nous vous demandons de ne pas vous en servir pendant les heures de thérapie et de respecter la tranquillité du service (par exemple après 23 h!).

VÊTEMENTS

Pendant votre séjour, nous vous invitons à porter des vêtements propres et décents dès le petit déjeuner. Veuillez apporter des accessoires de toilette et des serviettes.

LAVE-LINGE ET SÈCHE-LINGE

La maison de thérapie dispose d'une machine à laver et d'un sèche-linge que vous pouvez utiliser pendant votre séjour. Nous demandons une contribution démocratique de 1 € par lavage.

ntions

SALLE DE BAINS

En accord avec le personnel soignant, vous pouvez utiliser la salle de bains du service entre 7 h et 23 h. Veuillez nettoyer et ranger la salle de bains après utilisation et signaler tout éventuel défaut.

CONDUITE D'UN VÉHICULE

Il vous est interdit de prendre le volant pendant votre hospitalisation. Nous nous référons à cet égard aux dispositions légales concernant l'impact de la dépendance à l'alcool, des médicaments et des troubles psychiatriques sur l'aptitude à la conduite d'un véhicule (arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire).

SORTIE DU SERVICE

Vous ne pouvez quitter le service qu'avec l'autorisation du médecin. Nous vous conseillons de ne pas sortir durant les premiers jours de votre séjour afin de vous reposer et de permettre à l'équipe d'apprendre à vous connaître et de comprendre votre situation.

Voici les moments de sortie :

- **mercredi après-midi** : entre 14.00 en 20.00 heures
- **soir** : entre 17.30 en 18.30 heures

Vous pourrez ou non quitter le service en fonction de votre code couleur. Un code couleur sera déterminé en concertation avec votre médecin selon votre situation. Votre code pourra varier au cours du séjour.

- **Code rouge** : vous n'avez pas le droit de sortir et devez rester dans le service. Vous restez sous surveillance lorsque vous devez quitter le service pour des examens, des consultations ou une thérapie.
- **Code orange** : vous bénéficiez d'un droit de sortie restreint pendant les moments de sortie. Et ce, toujours sous la surveillance d'un soignant ou d'un visiteur.
- **Code blanc** : vous pouvez sortir librement pendant les moments de sortie. Cette sortie libre est toutefois conditionnée à votre participation à la thérapie.



Vous ne pouvez sortir du service en dehors des heures de sortie qu'après avoir demandé l'autorisation de votre médecin.

Avant de quitter le service, veuillez inscrire votre nom, l'heure de votre départ, votre destination et l'heure de votre retour prévue dans le livre des sorties au poste de soins infirmiers. Il est possible qu'un week-end chez vous soit prévu dans le cadre de votre traitement. Vous pouvez en faire la demande via un document spécifique mis à votre disposition lors de l'ouverture de la journée du jeudi. Par « week-end », nous entendons :

- **« week-end de jour »** : sortie de l'hôpital uniquement entre 14 h et 20 h le samedi et/ou le dimanche ;

L'accord de votre médecin est toujours requis. Aucune nuitée n'est autorisée pendant votre séjour.

MESURES RESTRICTIVES DE LIBERTÉ

Notre objectif est de fournir des soins et un accompagnement adéquats, en concertation avec votre entourage et vous, dans le plus grand respect de vos valeurs et de votre liberté. Nous sommes cependant parfois amenés à prendre des dispositions susceptibles de restreindre votre liberté. Nous manions ces « mesures restrictives de liberté » avec précaution. Nous cherchons, dans un premier temps, des alternatives. Et nous nous efforçons de limiter les mesures restrictives dans le temps et de les évaluer à intervalles réguliers. Nous essayons de vous impliquer autant que possible, votre entourage et vous.



Qu'entend-on notamment par « mesures restrictives de liberté » ?

- Le service dispose d'une chambre d'isolement. Une personne n'est isolée que si elle représente un grand danger pour elle-même ou pour autrui, et s'il n'existe aucune autre possibilité de minimiser ou de prévenir ce danger.
- Nous appliquons parfois aussi d'autres mesures restrictives de liberté : utilisation d'une tablette amovible pour les personnes confuses ou risquant de tomber...

OBJETS DE VALEUR

Nous vous recommandons de laisser les objets de valeur et les grosses sommes d'argent chez vous. Si c'est impossible, nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur ou votre argent dans le coffre-fort de la réception de l'hôpital. Un hôpital est un bâtiment public. Nous ne sommes pas responsables des dommages ni de la disparition d'objets. Pour des raisons de sécurité, les appareils électriques tels que les machines à café, les bouilloires, etc. ne sont pas autorisés dans la chambre.

Il est déconseillé de prêter de l'argent, des vêtements, des cigarettes, etc.

EAU POTABLE ET CAFÉ/THÉ

Vous pouvez obtenir de l'eau à la fontaine à eau à l'entrée de notre service. Le café est servi avec les repas le matin et le soir et à 13 h dans la salle commune. Les visiteurs qui souhaitent boire un café peuvent se rendre à la cafétéria.

VIE PRIVÉE

Nous vous demandons de ne pas entrer dans la chambre des autres patients afin de préserver leur intimité. Si vous séjournez dans une chambre à 2 ou 3 lits, essayez de vous arranger avec votre (vos) colocataire(s) pour tout ce qui concerne l'intimité, les visites, l'utilisation du multimédia, le sommeil...

Les autres patients peuvent vous apporter leur soutien, mais nous vous déconseillons de nouer des liens avec eux. Les contacts physiques intimes sont interdits.

Par respect pour la vie privée de chacun, il est également interdit de prendre des photos ou des vidéos. L'échange de coordonnées (numéro de téléphone, adresse e-mail...) est déconseillé.

Pour des raisons de sécurité, plusieurs caméras ont été installées dans le service. Ces images sont conservées temporairement.

Nos équipes peuvent, par ailleurs, demander à vérifier vos bagages dans l'intérêt de votre sécurité et de celle des autres. Les contrôles ne seront effectués qu'en votre présence et nous vous demandons la plus grande coopération.

SOMMEIL

Un rythme circadien sain et un sommeil de qualité favorisent la récupération. C'est pourquoi nous vous demandons de rejoindre votre chambre au plus tard à 23 h et de respecter le silence.

Les infirmiers de nuit effectuent des contrôles réguliers pour observer votre rythme de sommeil et l'effet des éventuels somnifères prescrits. Si vous n'arrivez pas à dormir, signalez-le. Le personnel présente régulièrement ses observations aux médecins afin de procéder à des ajustements si nécessaire.



TABAC

Pour des raisons de sécurité incendie, il est absolument interdit de fumer dans l'hôpital et donc aussi dans les chambres. Dans notre service, vous ne pouvez fumer que dans le fumoir. Cette zone est ouverte en dehors des moments de thérapie, entre 6 h et 23 h.

Les personnes qui souhaitent arrêter de fumer peuvent demander conseil à leur médecin à ce sujet.

SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, il est préférable de laisser les objets tranchants (p. ex. couteaux, ciseaux, lames de rasoir...) chez vous ou de les confier à l'admission.

La colère est une émotion forte susceptible de conduire à une crise. Lorsque cette colère dépasse les limites des autres, causant des dommages à quelque chose ou à quelqu'un, il est question d'agression. L'agressivité, verbale ou comportementale, porte atteinte au sentiment de sécurité de ceux qui séjournent ou travaillent dans le service. Ce type de comportement peut conduire à l'arrêt du traitement. Si nécessaire, la police en sera informée.

En présence d'un comportement à risque pouvant entraîner des dommages corporels à soi-même ou à autrui, des mesures restrictives de liberté peuvent être appliquées.



MÉDICAMENTS

Les médicaments peuvent constituer une partie importante de votre traitement. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter votre médecin. Lors de votre admission, vous devez remettre les médicaments que vous prenez chez vous à l'infirmier. Il en va de même pour les vitamines, les compléments alimentaires, etc. Ils vous seront rendus à votre départ. Vous ne pouvez en aucun cas conserver des médicaments dans votre chambre, sauf si vous avez l'autorisation du psychiatre.

Les médicaments sont prescrits, adaptés et contrôlés par votre médecin. Ils sont administrés à heures fixes. Nous vous demandons d'être présent dans votre chambre lors de la délivrance des médicaments. Les médicaments sont toujours pris sous surveillance.

ABUS DE SUBSTANCES

• Drogues

La possession ou la consommation de drogues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du service, est interdite. Un contrôle d'urine ou une inspection de la chambre peut être demandé à tout moment pendant votre séjour. Si vous êtes admis pour un problème lié à la drogue, vous devrez signer un contrat de traitement spécifique.

• Alcool

La possession ou la consommation d'alcool pendant votre séjour à l'hôpital est interdite, tant dans le service qu'en dehors. Cette règle s'applique pendant toute la durée de votre séjour, y compris les week-ends. Un contrôle (test respiratoire ou sanguin) peut être effectué à tout moment de la journée. Un refus est considéré comme un contrôle positif.

• Médicaments non prescrits

Ne prenez que les médicaments prescrits et n'en prenez aucun de votre propre initiative.

• Boissons énergisantes

Les boissons énergisantes ne sont pas autorisées dans notre service.

La possession et/ou la consommation de drogues, de médicaments non prescrits et/ou d'alcool dans le service peuvent entraîner un renvoi immédiat.

Ce qui précède s'applique également aux patients qui n'ont pas été admis pour un problème de dépendance.

Les visiteurs sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues se verront refuser l'accès à notre service.

Vous ne pouvez en aucun cas donner de l'alcool, des drogues, des boissons énergisantes ou des médicaments aux autres patients.

sortie

SORTIE DE L'HÔPITAL

La date de sortie sera déterminée en concertation avec le médecin qui s'occupe de vous. Les médicaments que vous prenez chez vous, les ordonnances nécessaires et une liste des médicaments vous seront remis. Le courrier de sortie adressé à votre médecin traitant lui sera envoyé par voie numérique.

En cas de sortie contre avis médical, nous vous demandons de signer un formulaire. Votre médecin traitant évaluera si votre sortie aura des conséquences.

VOS DROITS, EN TANT QUE PATIENT

En cas de problèmes ou de plaintes, nous vous conseillons d'en parler dès que possible directement avec la personne concernée (infirmier, thérapeute, médecin, etc.). Si vous l'estimez toujours nécessaire après cette consultation (ou si vous souhaitez signaler un autre problème), vous pouvez toujours contacter le service de médiation de l'hôpital (055/233 030).

CONCLUSION

L'objectif de notre service est de fournir des soins et un accompagnement adéquats, en concertation avec votre entourage et vous, dans le plus grand respect de votre liberté, de vos valeurs et de vos droits. Vous n'êtes peut-être pas responsable du « bagage » que vous portez, mais nous voulons que vous vous rendiez compte que vous pouvez le gérer comme vous l'entendez. Notre équipe s'engage à réfléchir avec vous à la meilleure approche pour répondre à vos besoins et à prendre des mesures concrètes, en tenant compte de vos capacités et des nôtres. Nous espérons pouvoir vous aider dans votre processus d'épanouissement. Vous aider à changer ce que vous souhaitez changer et vous apprendre à gérer sainement ce qu'il est impossible de changer. Nous vous demandons d'être prêt à remettre en question votre situation, à poser un regard différent et à l'adapter si nécessaire.

Nous ne considérons pas la rechute comme un échec, mais comme une occasion de réfléchir à la manière dont les choses ont mal tourné et à la manière d'y remédier. L'ouverture, l'honnêteté et la compréhension mutuelles sont indispensables à cet égard. Nous voulons, par ailleurs, vous encourager à entamer ce dialogue avec nous.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre service et vous souhaitons un séjour fructueux et un prompt rétablissement.

L'équipe SPHG du CH Glorieux de Renaix



CH Glorieux
ZVB | SOINS INTÉGRÉS | PAYS DES COLLINES

ASBL WERKEN GLORIEUX

ch Glorieux

ZVB | SOINS INTÉGRÉS | PAYS DES COLLINES

- Centre Hospitalier Renaix
- Centre Médical Avelgem
- Centre Médical Oubraker
- Poste Médical Lessines
- Centre collectif d'autodialyse Zottegem
- Centre collectif d'autodialyse Oudenaarde
- Centre collectif d'autodialyse Waregem
- Centre de congrès

Glorieux Accueil des personnes âgées

- MRS De Samaritaan
- MRS Hogerlucht
- MRS Sint Leonard
- Résidences service Forum Sint Hermes
- Résidences service Louise Marie

Glorieux Aide Sociale à la jeunesse

- CAOO Glorieux
- Crèche Glorieux
- Centre ORL

CH Glorieux Renaix asbl Werken Glorieux

Glorieuxlaan 55, 9600 Renaix
Tel. 055 23 30 11
Fax 055 23 30 22
www.werken-glorieux.be
info@werken-glorieux.be

